

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4826**

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de 10 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue du Père Chevrier appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Le Petit Moulin et à l'Association syndicale libre du lotissement Le Domaine de l'Epine

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4826**

commune (s) :	Fontaines Saint Martin
objet :	Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de 10 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue du Père Chevrier appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Le Petit Moulin et à l'Association syndicale libre du lotissement Le Domaine de l'Epine
service :	Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

L'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Petit Moulin et l'association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Domaine de l'Epine ont sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue du Père Chevrier à Fontaines Saint Martin (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des parcelles concernées figurent au tableau ci-après, pour une superficie totale de 6 992 mètres carrés environ :

Propriétaire	Référence cadastrale	Surface(en mètres carrés)	Contenance
ASL Le Petit Moulin	AH 415 P	2 288	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 275	449	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 284	234	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 286	670	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 287	86	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 333	20	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 334	2 644	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 347	65	voirie

ASL Le Domaine de L'Epine	AH 350	45	voirie
ASL Le Domaine de L'Epine	AH 355	491	Voirie

Le classement dans le domaine public de voirie communautaire de cette voie permet de renforcer le maillage de ce quartier de Fontaines Saint Martin puisqu'elle relie le chemin de l'Epine à la rue du Prado, qui sont déjà des voies appartenant au domaine public de voirie communautaire.

L'ASL du lotissement Le Petit Moulin et l'ASL du lotissement Le Domaine de l'Epine se sont engagées à céder gratuitement à la Communauté urbaine les parcelles de terrain nu cadastrées AH 275, AH 284, AH 286, AH 287, AH 333, AH 334, AH 347, AH 350 et AH 355 et d'une partie de la parcelle dépendant d'une parcelle de plus grande importance cadastrée AH 415, représentant une superficie totale de 6 992 mètres carrés environ, constituant l'emprise de la rue du Père Chevrier à Fontaines Saint Martin.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue du Père Chevrier, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain nu cadastrées AH 275, AH 284, AH 286, AH 287, AH 333, AH 334, AH 347, AH 350 et AH 355 et d'une partie de la parcelle dépendant d'une parcelle de plus grande importance cadastrée AH 415, constituant l'emprise de la rue du Père Chevrier à Fontaines Saint Martin, et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Le Petit Moulin et à l'Association syndicale libre du lotissement Le Domaine de l'Epine.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 975 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2014.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 1 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

6° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue du Père Chevrier à Fontaines Saint Martin, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.